

Administration générale

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Direction des ressources humaines

Décision du 24 février 2011 modifiant la décision du 8 septembre 2008 portant nomination des représentants du personnel au comité technique paritaire ministériel institué au ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire

NOR : DEVK1105204S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement,

Vu l'arrêté du 23 juillet 2008 fixant la répartition des sièges des représentants du personnel au comité technique paritaire ministériel institué au ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire ;

Vu la décision du 8 septembre 2008 portant nomination des représentants du personnel au comité technique paritaire ministériel institué au ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire ;

Vu la proposition de la CGT-FO,

Décide :

Article 1^{er}

Est nommé au comité technique paritaire ministériel en qualité de représentant suppléant du personnel : M. Éric DESTABLE, en remplacement de Mme Noëlle OLIVIER.

Article final

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

Fait le 24 février 2011.

Pour la ministre et par délégation :
Pour la directrice des ressources humaines :
Le chef de service, adjoint à la directrice,
R. DAVIES